



VILLE DE POUQUES-LES-EAUX
PROJET PEDAGOGIQUE 2026
ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL 3-6 ANS

« *L'action de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école* ».

Elle est inscrite dans le Projet Educatif de La Ville de Pougues-les-Eaux qui répond au cadre réglementaire de la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. C'est par cette politique volontariste dédiée au secteur enfance jeunesse que le Projet Educatif Territorial de la Ville de Pougues-les-Eaux a été mise en place en 2019 à partir d'une collaboration locale entre tous les acteurs intervenants dans le domaine éducatif : Le Service Enfance Jeunesse de la Commune de Pougues-les-Eaux, L'Education Nationale , le Service des Sports et de la Culture.

PREAMBULE

Ce projet a pour but de définir *les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs maternel*. Il est élaboré en lien avec *les orientations éducatives* définies par la Collectivité Territoriale définies dans le Projet Educatif de la Ville de Pougues-les-Eaux.

C'est un document de travail, et à ce titre **un outil de référence** pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur l'accueil de loisirs.

Tout animateur embauché sur l'accueil de loisirs devra en prendre connaissance, et marquer son adhésion.

I.MODALITES D'ORGANISATION

1-1 Lieu et adresse

Il est géré par **la Commune de Pougues-les-Eaux**.

L'accueil de loisirs maternel se situe dans les locaux de l'école maternelle, **40 rue Boutron, 58320** Pougues-les-Eaux. C'est un lieu partagé qui est ouvert tous **les mercredis** (*sauf jours fériés*) ainsi que durant **les petites vacances scolaires** (*sauf les vacances de décembre*), et **les grandes vacances d'été** (*juillet et août sauf 14 juillet et 15 août*).

Environnement – La Ville de Pougues-les-Eaux compte 2374 habitants en 2021. Elle compte une école primaire et une école-maternelle (petite section au CM2).

1-2 Modalités d'accès à l'accueil

A- Les modalités d'inscription

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de Pougues-les-Eaux :

« Toute fréquentation implique la constitution préalable d'un dossier d'inscription famille (à la disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie au service Enfance-Jeunesse) ».

Ne pourront être acceptés en accueil de loisirs maternel que les enfants ayant fait l'objet d'une inscription au moyen du dossier familial et d'un paiement de l'intégralité du montant de la prestation réservée en mairie ou sur le portail famille.

Les enfants sont accueillis à la journée avec repas et goûter. Pour assurer la continuité pédagogique des animations proposées et de respect du taux d'encadrement, il est préférable d'inscrire votre enfant sur 2 jours comprenant la sortie payante. **Un accueil échelonné** est organisé le matin de **8h à 9h30** et du soir de **17h à 18h30**.

B. L'équipe d'animation

L'équipe est composée d'une directrice, Pivert Martine, et d'animateurs vacataires pour les vacances scolaires dont le taux d'encadrement varie selon les effectifs des enfants inscrits.

Les enfants sont encadrés par une équipe **d'animation qualifiée** en fonction **des besoins**, selon **les réglementations** en vigueur.

Ils sont accueillis à partir de **3 ans jusqu' 6 ans** de l'enfant.

L'équipe d'animation **des mercredis** a choisi de fonctionner soit en un seul groupe avec toutes tranches d'âges confondues pour permettre **le tutorat** grands et petits avec 2 animateurs titulaires de la Ville de Pougues-les-Eaux ou soit en 2 groupes distincts les 3 /4 ans et les 5/6 ans avec des animateurs non-permanents pendant les vacances scolaires au-delà de 16 enfants.

Les tarifs de l'accueil collectif pour mineurs sont décidés **par le Conseil Municipal**.

1 .3 Les rôles et fonctions de tous

➤ la Directrice

Son rôle :

- Etablir au regard du Projet Educatif de la ville, le Projet Pédagogique réfléchi avec l'équipe d'animation
- Valider la proposition et l'animation des activités de l'équipe d'encadrement
- Diriger l'équipe d'animation
- Apporter un soutien technique et motiver l'équipe d'animation
- Assurer le rôle de formatrice envers l'équipe
- Assurer la liaison et les transmissions d'informations avec la mairie et les familles

Ses responsabilités et devoirs :

- Être garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants et de l'équipe
- Assurer et préserver le rythme des enfants dans la gestion des temps d'activités
- Assurer la bonne évolution de l'équipe d'encadrement par le suivi de terrain et à l'aide de la fiche d'évaluation personnelle
- Mettre en place un système d'évaluation du projet pédagogique
- Etablir un bilan en fin de période
- Se présenter en modèle de qualité auprès de l'équipe d'encadrement (tenue vestimentaire, langage, moralité, savoir-être)
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville.
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Faire preuve d'écoute, de compréhension et de sécurité

B. Rôle et fonctions des animateurs

Leur rôle :

- Motiver les enfants, en respectant leur âge, leur rythme et surtout leurs capacités physiques
- Proposer et animer des activités (de qualité, variées et originales)

Leurs responsabilités :

- Respecter la réglementation en vigueur
- Encadrer des activités
- Encadrer les enfants
- Respecter les règles de sécurité
- Respecter l'équipe, les locaux et le matériel
- Respecter le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs et les consignes de l'équipe de direction
- Mettre en œuvre le planning d'activités

Les devoirs et obligations :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre
- se présenter en modèle de qualité auprès des enfants (tenue vestimentaire, langage, moralité)
- avoir un devoir de réserve
- travailler en équipe et en bonne intelligence
- faire preuve initiative, d'imagination et rechercher originalité et diversité dans la proposition faite aux enfants
- savoir animer pour un groupe d'enfants une séance de jeux intérieur, extérieur, des activités manuelles, ateliers cuisine, de grands jeux, et moments forts à thème
- préparer un temps en dehors des temps d'activités, le matériel nécessaire
- prévoir un temps de rangement après l'activité
- savoir analyser une séance d'activité, en fonction de l'âge, du temps, les points positifs et négatifs
- établir un bilan de ses activités et en faire part lors des réunions de concertation
- remplir le cahier d'infirmier

C .Rôle du chef de convoi :

Lors de sortie, un chef de convoi est désigné. Son rôle est de s'assurer du bon déroulement de la sortie. Il s'occupe de la préparation de la sortie, de la répartition des rôles et de faire le lien avec les prestataires extérieurs.

D. Rôle de l'assistant sanitaire

Il est sous l'autorité du directeur, responsable des conditions sanitaires du centre. Il travaille avec les parents et l'ensemble de l'équipe d'animation.

Ses actions principales :

- Porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes en cas d'accident
- Organiser l'infirmierie et gérer les petits soins au quotidien
- Être à l'écoute des enfants et contribuer à gérer l'affectif et assure leur bien-être psychologique
- Il est un acteur majeur de la prévention des risques.

1.4 Les horaires

Les horaires des animateurs varient en fonction du volume horaire et effectifs à respecter en fonction de leur condition et contrat de travail. Chaque membre de l'équipe peut être amené à participer aux accueils soit du matin pendant l'accueil de 8h à 9h30 ou du soir de 17h à 18h30. La directrice sera également présente soit à l'accueil du matin ou à l'accueil du soir.

1.5 Les locaux d'accueil et leur affectation

Les équipements de la ville utilisés.

Nous avons à notre disposition :

- La salle de garderie
- La salle de motricité
- La cour de l'école
- Le dortoir
- La salle de restauration
- Le gymnase

1.6 Le budget pédagogique

Un budget est alloué par la Ville pour assurer le bon déroulement du centre.

1 .8 Les partenariats : CAF

L'accueil de loisirs est cofinancé par La Caf de la Nièvre.

La Ville est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur.

Pour vivre et avancer dans cette démarche, un trombinoscope, la trame du Projet pédagogique, sont des outils proposés via le portail famille pour identifier les différents membres de l'équipe.

II. LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Développer des activités ayant le souci de les inscrire dans une réalité locale et tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.

- Rechercher **une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs** en définissant leurs rôles.
- S'appliquer à être **complémentaire** dans les activités proposées, tout en prenant en compte **les rythmes de vie des enfants**.
- L'accueil maternel est un lieu de **loisirs, de récupération et de vacances**.

III. LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL

L'équipe de direction se donne pour **principaux buts** :

- De connaître l'enfant et sa famille
- De favoriser l'accueil et l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs
- De soutenir le développement de la socialisation.
- Veiller à l'intégration physique, morale et affective des enfants.

1. Connaître l'enfant et sa famille

L'enfant pour se construire à besoin d'évoluer dans **un climat de sécurité** auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant **disponibles** et **à l'écoute** des besoins de chacun.

2. Favoriser l'accueil

Afin de favoriser l'accueil de l'enfant, nous proposons **un lieu d'accueil échelonné** le matin qui sera assuré par l'équipe d'animation, et constituera **un lieu de transition** entre l'enfant et sa famille.

3. Favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs

Chaque enfant a un rythme de **développement** qui lui est **propre**. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un **espace imaginaire**, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi, nous proposons aux enfants **des sorties** en fonction :

- De leur l'environnement autour de l'accueil de loisirs. L'équipe d'animation exploite ainsi les ressources du Territoire de La Commune de Pougues-les-Eaux.
- De leur tranche d'âge

- De l'espace aménagé dans la salle d'activité en coins jeux

LES ANIMATEURS proposent **un projet** par période aux enfants **les mercredis** et **un thème** lors des vacances.

IV. LES BESOINS DES ENFANTS

1 . Besoin de sécurité affective et matérielle .

L'enfant a besoin **d'avoir une relation stable** avec une personne qu'il connaît. La séparation avec sa famille peut être source d'angoisse.

Cette personne va **rassurer** et aider l'enfant à **se repérer, à grandir**. On parle alors **d'animateur référent** sur le groupe. Les animateurs vont avoir ainsi des relations **privilegiées et individualisées** avec chaque enfant. Il pourra alors **mieux les connaître** (besoin, *envie, difficulté* ...) et donc mieux **les comprendre**. C'est aussi vers eux que les **parents** iront pour leur confier leur enfant et pour tous, **renseignements ou questions** éventuelles.

L'enfant a également besoin **de connaître les lieux pour se sentir en sécurité**. On privilégiera d'abord les activités sur place ou peu éloignées de leur lieu d'accueil et de vie pour les tous petits en début d'année pour leur apprendre ensuite à s'éloigner progressivement de la structure par de courtes promenades aux alentours et effectuer des sorties lointaines et voyages en bus en milieu d'année scolaire pour éviter que ces moments soient vécus comme stressants et angoissants pour eux.

2. Besoin d'être acteur

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qu'il se passe et d'y participer. L'enfant a besoin d'activités, de mouvements (courir, sauter, grimper ...) **Le jeu est la principale activité de l'enfant**. C'est en jouant que l'enfant va découvrir son environnement. Mais, **L'ANIMATEUR doit maîtriser ce qui se passe, s'intéresser, donner des règles et des limites**. L'enfant a besoin de limites pour se construire.

3. Besoin des autres

L'enfant se construit dans la relation aux autres. Les jeunes enfants observent, imitent beaucoup, testent. Ils vont aller jusqu'à provoquer l'autre (enfant ou adulte) dans l'attente de réactions positives (la sympathie) ou négatives (l'agressivité).

4. Besoin d'autonomie

L'enfant a besoin de grandir et pour cela il a besoin d'acquérir une certaine autonomie. Une fois l'enfant en confiance, grâce aux repères qu'il aura pu se construire, il va progressivement expérimenter des terrains.

L'ANIMATEUR doit lui être présent à tout moment si l'enfant réclame son aide ou s'il sent l'enfant en difficulté.

V. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de Pougues les Eaux dont les principes fondamentaux sont :

- **Favoriser la construction de la personnalité des enfants.** Il s'agit d'accompagner vers la conquête de l'autonomie, de le responsabiliser dans ses pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet en devenant autonome et capable d'esprit critique par la suite sur le groupe primaire et passerelle.
- **Développer la notion de respect de soi, de l'autre et de son environnement.** Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun. L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter son environnement.
- **Consolider la socialisation de l'enfant en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe, et de citoyenneté.** Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir-vivre ensemble et communique ;
- **Favoriser la mixité sociale,** permettre que l'enfant ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.
- **Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.** Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative, et d'autonomie tout garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des sorties en dehors du centre et de la Ville.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants. Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte de l'autre, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

VI. OBJECTIFS Généraux et Opérationnels

Dans le centre maternel, l'action pédagogique est surtout axée sur **la vie quotidienne, la découverte et le jeu.** Les activités seront adaptées à l'âge des enfants que nous accueillerons et elles répondront à **leurs besoins, et à leurs demandes.**

- **Pour l'apprentissage social,** nous privilégierons comme objectifs opérationnels :

Les moments de vie collective tel que l'accueil, la collation, le goûter, le déjeuner, les temps de repos, les temps libres, le temps de lecture d'albums de jeunesse. L'accent sera mis également

sur **les jeux collectifs, les découvertes culturelles** et toutes les activités qui pourraient **renforcer l'échange et l'acceptation de l'autre.**

- **Le développement psychomoteur** se fera au travers de parcours ludiques et sportives avec du matériel adapté et disponible dans la salle de jeux de l'école-maternelle : vélos, trottinettes, jeux d'équilibre et de coordination, ballons, parcours moteur.

A. Objectif général 1 : Favoriser la créativité et le choix de l'enfant

- **Objectif - opérationnel 1 : Diversifier les activités**

Notamment en pratiquant :

- **Activités physiques** : jeux de motricité (ballons, baby-gym, pataugeoire, danse, parcours, panneaux de baby-basket, cerceaux, tobogan, échasses, poutre, tunnel, sac de sable, jeux de quilles, tapis de sol
- **Activités cuisine et pâtisseries**, découvrir des ingrédients, ustensiles et aliments, éveil au goût par le biais du jeu des Kim et des 5 sens sur les fruits et légumes d'hiver, goûter halloween, biscuits de Noël, crêpes, et pique-nique maison.
- **Activités musicales, théâtrales et d'expressions** : jeux chantés et dansés, comptines enfantines, rondes, fabrications d'instruments pour le Carnaval (maracas) , éveil musical avec les objets du quotidien (jeux d'écoute et bruits de la ville) , marionnettes à doigts (les contes et histoires traditionnels), découverte de spectacle du Cirque, rencontre avec des artistes....
- **Activités manuelles** : découverte de matériaux, matières pour patouiller, dessiner, colorier, coller, décorer, découper.....
- **Activités autour des jeux de manipulation et d'indentification** : puzzles, assemblages, marionnettes, contes, histoires.....
- **Coins d'activités libres avec les jeux symboliques** : marchande, cuisine, poupée, jeux, bibliothèque.....

- **OBJECTIF opérationnel 2 : Rendre l'enfant acteur de ces temps**

Par l'aménagement des temps et les espaces de vie (réaménagement des locaux, décoration de salles).

B .OBJECTIF général 2 : favoriser la découverte de soi et de son environnement

- **Objectif opérationnel 2 : favoriser la découverte de ses capacités et de ses goûts par :**

La mise en place de temps de paroles ou mini-réunions des enfants au moment ; soit de la collation ou du goûter pour réaliser ensemble le menu de la journée des vendredis ; ou tenir compte des envies et des idées des enfants sur une prochaine programmation d'activités.

S'adapter au rythme de l'enfant et lui apprendre à verbaliser ces émotions. En instaurant un rituel au moment, soit de l'accueil du matin ou au cours du regroupement avant de partir en activité pour que l'enfant est un temps de parole (la météo des émotions avec une marionnette ou des personnages d'albums de jeunesse) .

Responsabiliser l'enfant pendant le service de restauration du midi ou la prise du goûter où l'enfant volontaire a en charge une tâche autonome que lui aura confié l'adulte.

Les objectifs de ces différentes activités sont de permettre à l'enfant de découvrir des activités nouvelles, et de les vivre dans un esprit de groupe.

Les activités sont organisées **par les animateurs**, ou par un prestataire de service, qui sont là pour nous apporter **leurs savoir-faire et compétences.**

Les activités sont cadrées **sur des temps particuliers et dans des lieux adaptés, et elles ne finissent qu'une fois que l'ensemble du matériel est rangé, avec l'aide des enfants.**

Les familles sont informées des activités et sorties pendant les vacances scolaires par **un planning d'activités** qui est affiché dans le centre et visible sur le portail famille du site de la Ville de Pougues-les-Eaux.

VII. EVALUATION

Le suivi des animateurs se fait à tout moment sur le terrain. Différentes évaluations individuelles sont proposées en début de séjour l'été pour évaluer les besoins de l'équipe et fixer les objectifs à atteindre en fin de séjour.

- Des réunions d'équipe formelles sont organisées toutes les semaines.

Elles servent à :

- Faire le point sur l'organisation des projets d'animation, les sorties, le fonctionnement de l'accueil de loisirs, l'ajustement des équipes en fonction du taux d'encadrement en vigueur à l'intérieur et à l'extérieur de la structure.
 - D'organiser des temps d'échanges et de régulation dans l'équipe. Chacun puisse s'exprimer, trouver sa place et se remettre en question afin de se mobiliser objectivement autour d'un projet commun impulsé par la directrice.
 - De prévoir des temps d'échanges des savoirs au sein de l'équipe pour développer ou actualiser des compétences
 - De mettre en place des temps de formation et de transmission auprès des jeunes qui se destinent aux métiers de l'animation, de la petite enfance ou de l'éducation.
- Au cours de réunions informelles, le personnel de direction peut profiter du temps de sieste ou autour d'un café dans la salle animateurs pour s'entretenir avec les membres de son équipe.
 - Au cours des échanges avec les familles sur les temps d'accueil et au cours de temps de moments forts de rencontre qui clôture une période de vacances.
 - Un bilan des actions réalisées est discuté en équipe et avec les familles pour améliorer les actions à venir.

VII.LE PROJET DE FONCTIONNEMENT (une journée-type de la vie quotidienne)

1.LE TEMPS D'ACTIVITES

IL se déroule entre **9h45 et 16h30**. Mais cela implique une mise en place avant et après ces horaires.

2. LES TEMPS D'ACCUEIL (le matin de 8h à 9h30 et le soir de 17h à 18h30).

Les enfants sont accueillis à partir **de 8h00 jusqu'à 9h30 de manière échelonnée**. Durant ce temps d'accueil, différentes activités calmes sont proposées aux enfants (coloriage, jeux de construction, et de société, bibliothèque) ; activités qui leur permettent de commencer la journée en douceur.

Une attention particulière sera portée à ce moment de la journée. Il doit être convivial et rassurant autant pour les parents, ainsi que pour les enfants accueillis. Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.

Les enfants ont des portes -manteaux pour ranger leurs affaires personnelles. Ils peuvent apporter à l'accueil de loisirs **des doudous** pour les moments de **temps calmes et de repos**.

3. LE TEMPS REPAS

Les repas de midi sont pris au restaurant scolaire (sauf pique-nique). Les animateurs encadrent le moment repas et déjeunent avec les enfants. Cela permet **d'avoir des relations privilégiées** avec les enfants. Les animateurs **incitent à l'autonomie** en mettant une table de grands sans animateurs ou par le biais du **tutorat** grands-petits **pour « des petits métiers et rituels déjà instaurés les mercredis »** (apprendre à couper sa viande ou se servir de l'eau et du pain).

Sauf contre-indication médicale, les enfants goûtent et découvrent tous les plats proposés et servis à table.

Le temps repas est un moment éducatif à part entière et le déroulement doit obligatoirement se faire dans le calme.

4 .LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE (de 13h30 avec un réveil échelonné jusqu'à 15h30)

C'est **un temps calme et de récupération** en fonction des besoins des enfants et de la fatigue installée au fil de la semaine **pour les 5-6 ans** organisé par un temps allongé sur les matelas en salle de jeux. Puis, il est suivi **d'un temps de jeux « libres » sous la surveillance des animateurs** dans des espaces dédiés et aménagés soit en autonomie dans les coins jeux symboliques par petits groupes de 3-4 enfants ou bien en jouant avec les animateurs à des jeux (cartes ou autres jeux de société et construction, puzzles, coloriage, le coin détente yoga, livres) **que l'enfant aura choisi**.

Pour les plus jeunes de ce groupe, **un temps repos** est mis en place l'après-midi, dans une pièce spécialement aménagée : le dortoir de l'école-maternelle. Un réveil échelonné s'organise, petit à petit les enfants sont confiés aux autres animateurs pour la reprise des activités.

La fin de l'après-midi vers 16h30 se clôture par **un goûter** à l'extérieur en fonction de la météo ou dans la salle d'activités. L'animateur peut organiser **un temps de bilan de fin journée ou réunion** avec les enfants afin de préparer ensemble **la journée de la fête des enfants chaque vendredi** pendant les vacances scolaires. C'est l'animateur qui régule la parole et les échanges des enfants avec un bâton de parole ; avant l'accueil du soir à partir de 17h00.

5. LE TEMPS D'ACCUEIL DU SOIR (de 17h00 à 18h30)

A partir de 17h00, les parents peuvent venir chercher leur enfant et ceci **jusqu'à 18h30**.

Dans tous les cas, les enfants restent dans l'enceinte des locaux de l'accueil de loisirs où ils sont sous la responsabilité des animateurs. En cas de retard, les familles sont priées de bien vouloir prévenir les animateurs. Nous comptons sur la bienveillance des parents pour que cette situation reste exceptionnelle. Des mesures pourraient être prises si la situation revêt un caractère abusif et répétitif dans la prise en charge de l'enfant au-delà de 18H30.

6. L'EQUIPE D'ANIMATION ET DE DIRECTION

L'équipe des animateurs est composée de personnes différentes selon les périodes, en fonction du nombre d'enfant et de la réglementation en vigueur.

7. LES PARTENAIRES

L'accueil collectif de mineurs est **un lieu ouvert aux parents**. Ils peuvent venir y rencontrer les animateurs et la directrice pour se tenir informer de la vie du centre. De plus, lors de manifestations particulières (spectacle ...), ils sont conviés à **venir partager les moments forts de la vie du centre**.

Lors des inscriptions sur le portail familles, elles sont informées de l'organisation de l'accueil de loisirs et du programme d'activités et sorties pour chaque période de vacances scolaires.

Les prestataires d'activités, ainsi que le transporteur sont en contact avec la directrice et l'organisateur.

8. ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Extrait du texte réglementaire :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », revisite toute la politique du handicap. Elle repose sur 3 principes fondamentaux :

- Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie avec si nécessaire des compensations pour les conséquences de leur handicap ;
- Permettre leur participation effective à la vie sociale en assurant l'accessibilité de « tous à tout partout » ;
- Placer la personne handicapée au centre des dispositifs : passage d'une logique administrative à une logique de service en s'appuyant sur les besoins des personnes.

Au niveau de l'accueil:

Quel que soit le type d'handicap, la qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants porteurs de handicap ainsi que l'instauration d'un lien de confiance sont indispensables. Sera mis en place un protocole ou plan individualisé qui précise les conditions d'accueil de l'enfant, le respect des besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant, afin de lui proposer des activités adaptées à ses capacités. Et, de manière plus générale communiquer avec la famille et respecter toutes les conditions d'un bon accueil respectueux et sécurisant pour l'enfant.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'équité et de justice
- Avoir de la stabilité
- Respecter son rythme, sa personne, sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Lui permettre de partager ses loisirs comme et avec les autres
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective, de vivre des situations favorisant son autonomie, de prendre du plaisir
- Nommer un référent

9.Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La frise temporelle

Une frise reprendra les principaux moments de la journée sous forme d'images. Elle est représentée sous forme d'horloge avec une flèche servant de marqueur qui sera déplacée au fil du temps par les enfants. De cette manière, la frise aide les enfants à se repérer dans la journée. Ils s'approprient les rituels quotidiens.

Une identification des lieux

Toutes les salles et les endroits que les enfants fréquentent seront balisées sous forme d'images de couleurs. Ces affiches seront mises à la hauteur des enfants et leur permettront de se repérer plus facilement.

Le planning d'activités

Un planning sera exposé à l'entrée de l'accueil pour chaque période. Il reprendra les éléments forts du temps d'accueil du soir et pour chaque groupe.

10. EVALUATION DU PROJET

Le projet s'évalue par l'organisateur, la directrice, les animateurs, les enfants et les familles. C'est un moyen de donner ses avis sur le projet en cours ou à terme. Les résultats permettront de réajuster les projets futurs.

Ce projet pédagogique est susceptible d'évoluer grâce à la participation de tous les acteurs de l'accueil collectif de mineurs maternel.

MOT DE LA FIN

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ». **Henry Ford**